Informations de base

1996/2279(COS) COS - Procédure sur un document stratégique (historique)	Procédure terminée
Lutte contre la consommation de tabac: rôle de la Communauté **Subject** 4.20.03 Toxicomanie, alcoolisme et tabagisme	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
ENVI Environnement, santé publique et protection des consommateurs	VALVERDE LÓPEZ José (PPE)	05/02/1997

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
ECON Economique, monétaire et politique industrielle	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Santé	2013	1997-06-05
Santé	2131	1998-11-12

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
18/12/1996	Publication du document de base non-législatif	COM(1996)0609	Résumé
17/01/1997	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
05/06/1997	Débat au Conseil		
29/10/1997	Vote en commission		Résumé
29/10/1997	Dépôt du rapport de la commission	A4-0341/1997	
17/12/1997	Débat en plénière		
18/12/1997	Fin de la procédure au Parlement		
19/01/1998	Publication de l'acte final au Journal officiel		
12/11/1998	Débat au Conseil		

Informations techniques	
Référence de la procédure	1996/2279(COS)
Type de procédure	COS - Procédure sur un document stratégique (historique)
Sous-type de procédure	Document stratégique de la Commission
Base juridique	Règlement du Parlement EP 148
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ENVI/4/08535

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A4-0341/1997 JO C 371 08.12.1997, p. 0002	29/10/1997	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T4-0636/1997 JO C 014 19.01.1998, p. 0107-0197	18/12/1997	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(1996)0609	18/12/1996	Résumé
Document de suivi	COM(1999)0407	08/09/1999	

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES0772/1997 JO C 296 29.09.1997, p. 0032	09/07/1997	Résumé

Lutte contre la consommation de tabac: rôle de la Communauté

1996/2279(COS) - 09/07/1997 - Comité économique et social: avis, rapport

Le Comité accueille favorablement l'intention de la Commission de renforcer la lutte contre le tabagisme. Il se rallie à l'opinion de la Commission, selon laquelle la Communauté est bien placée pour promouvoir une meilleure stratégie globale dans la lutte contre le tabagisme. Le Comité souligne que la prévention doit être axée principalement sur les enfants et les jeunes, et insiste sur l'importance de l'information, de la sensibilisation et de l'éducation à la santé. Simultanément, le CES demande que l'on prête attention à l'importance socioéconomique du secteur de la production de tabac brut et à la nécessité d'étudier la manière dont on pourrait aider les producteurs à se reconvertir dans d'autres formes de production agricoles ou une branche d'activité non agricole. Le Comité invite expressément la Commission à étudier s'il est possible de promouvoir une action d'information et de sensibilisation indépendante; il est d'avis que dans le cadre du programme "L'Europe contre le cancer" il conviendrait également d'augmenter de manière substantielle les ressources destinées à la prévention du tabagisme.

Lutte contre la consommation de tabac: rôle de la Communauté

1996/2279(COS) - 18/12/1997 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de M. José Luis VALVERDE LOPEZ (PPE, E) sur la communication de la Commission européenne sur la lutte contre le tabac, le Parlement européen constate que la diminution du nombre de fumeurs ralentit dans l'Union, que les femmes fument de plus en plus et que les jeunes fument de plus en plus tôt. Il réaffirme à nouveau sa volonté de voir élaborée une directive de l'Union réglementant la publicité directe et indirecte en faveur des produits du tabac et recommande vivement à la Commission d'évaluer comment Internet peut contribuer à favoriser la consommation de tabac. Soulignant les preuves scientifiques tangibles prouvant les dangers du tabagisme passif, il réaffirme le droit de chacun à respirer de l'air pur. Pour le Parlement, ce droit doit toujours prévaloir sur le droit du fumer. Il souscrit aux mesures destinées à interdire le tabac sur le lieu de travail ainsi qu'à l'élaboration de mesures concrètes visant à réduire l'exposition des enfants et des adolescents aux produits du tabac tels que : -l'interdiction des distributeurs de tabac, -l'interdiction de paquets de cigarettes conçus pour les jeunes, -la fixation à 18 ans de l'âge requis pour acheter des produits du tabac dans la Communauté, -l'augmentation du prix du tabac en valeur réelle. Dans le même ordre d'idée, le Parlement demande une harmonisation des taux d'imposition du tabac dans la Communauté. Il recommande une surveillance attentive des inscriptions des taux de nicotine sur les paquets de cigarettes ainsi que l'application de normes régissant la teneur en goudron pour le tabac à rouler à la main. En outre, la Commission est invitée à élaborer une proposition mettant sur un pied d'égalité la taxe à la consommation du tabac à rouler à la main et celle sur les cigarettes. De même, il recommande que toute adjonction d'une substance au tabac soit indiquée sur l'étiquetage et soit subordonnée à la preuve de son absence d'effet nocif pour le fumeur. Qui plus est, il demande la mise sur pied d'une commission d'enquête interinstitutionnelle qui déterminerait si les producteurs de tabac incorporent au tabac des substances destinées à renforcer la dépendance à la nicotine. La Commission est invitée à vérifier l'efficacité des messages indiqués sur les paquets de cigarettes avant de proposer d'éventuelles modifications aux directives concernant l'étiquetage en la matière. Dans ce domaine, le Parlement ne s'est pas rallié à son rapporteur qui demandait que ces avertissements couvrent au moins 25% de la surface du paquet. Soulignant l'effet dissuasif du prix des paquets de cigarettes sur la consommation, le Parlement exhorte la Commission à proposer une harmonisation des taxes à la consommation des produits du tabac et qui prévoirait une convergence à la hausse du prix des cigarettes. Il propose également d'indiquer sur les paquets un numéro de téléphone où l'on pourrait obtenir gratuitement des informations objectives sur le tabagisme et sur les programmes en vue d'arrêter de fumer. Il demande encore une meilleure information sur le lien existant entre la mort subite du nourisson et la consommation de tabac. Il souligne parallèlement la nécessité de campagnes d'information pour changer le comportement des fumeurs et la mise en oeuvre de programmes de sevrage (à prix modiques ou gratuits) et dethérapies de remplacement de la nicotine. Il propose également la création d'un prix annuel européen du meilleur projet "sans tabac" dans l'Union et l'augmentation substantielle du financement de projets anti-tabac du programme "Europe contre le cancer". Condamnant fermement l'exportation par l'Union de tabac de mauvaise qualité vers des pays tiers, il estime que la Communauté ne doit pas soutenir des projets liés au tabac dans les pays en développement. Il réclame également la mise en place d'une convention de l'ONU sur le contrôle du tabac. Il souligne en particulier que la dimension sanitaire doit faire partie de toutes les politiques, y compris de la politique agricole commune. Il demande enfin que la Commission prenne une initiative législative en vue de déclarer la nicotine comme étant une substance créant une dépendance, comme cela est le cas aux Etats-Unis, et demande que les produits de substitution de la nicotine soient distribués. La Commission devrait, par ailleurs, mieux coordonner et soutenir au niveau communautaire et national la création d'une plate-forme d'ONG pour exiger que les cigaretiers de l'Union versent des dédommagements au titre des dégâts occasionnés aux fumeurs. Par ailleurs, le Parlement n'a pas retenu la proposition de son rapporteur invitant le Conseil à mettre un terme à l'aide directe au revenu dans le secteur du tabac au sein de l'Union en vue de dégager des crédits visant à faciliter une reconversion vers d'autres cultures.

Lutte contre la consommation de tabac: rôle de la Communauté

1996/2279(COS) - 18/12/1996 - Document de base non législatif

OBJECTIF : proposer des options éventuelles d'actions de lutte contre la consommation de tabac dans la Communauté à la fois sur le plan communautaire et au niveau des Etats membres par le biais d'une amélioration de la coopération dans ce domaine. CONTENU : Selon le document de la Commission, le tabac cause la mort d'un demi-million de personnes dans la Communauté, chaque année. Avec 42% de fumeurs dans la population adulte, ce taux de mortalité continuera à croître fortement au cours du XXIe siècle et le tabac restera la plus grande cause de mortalité évitable de la Communauté au cours des prochaines années. Tous ces chiffres plaident pour une action ciblée et coordonnée de lutte contre le tabac dans la Communauté. C'est pourquoi, la Commission propose, dans le présent document, une série d'options à mettre en oeuvre au niveau communautaire en plus des actions existantes (ex.: "Europe contre le cancer", directive concernant la teneur maximale en goudron des cigarettes, etc...). Les actions proposées visent : - la collecte de données et des études épidémiologiques : contrôle de la consommation de tabac au moyen d'un programme d'action sur la surveillance de la santé ; - les enfants : mise au point d'un code de bonnes pratiques en ce qui concerne le droit à un environnement exempt de tabac pour les enfants ; promotion d'études et de projets dans le cadre des pogrammes communautaires en matière de santé publique pour mieux comprendre les raisons pour lesquelles les jeunes fument (écoles, prévention générale de lutte contre le tabac chez les jeunes) ; - la classification : proposer que la dépendance à la nicotine soit considérée comme telle, ce qui permettrait d'aborder ce problème dans le cadre des programmes existants ; - les additifs : évaluer la toxicité des additifs dans le tabac et leurs conséquences sur la santé humaine ; - les agents cancérigènes : prévoir la possibilité de réduire progressivement la teneur maximale autorisée en goudron des cigarettes (12 mg actuellement); - l'information et la protection des consommateurs : revoir la mise en oeuvre de la directive sur l'étiquetage des produits pour évaluer l'impact sur les dangers du tabagisme pour les consommateurs (en particulier : examiner les appellations de produits du tabac "faiblement" ou "légèrement" goudronnés, prévoir des mesures pour sensibiliser les femmes enceintes, actualiser la résolution du Conseil sur la consommation de tabac dans les lieux publics, inciter les Etats membres à taxer plus lourdement encore les produits du tabac, dans le cadre de l'OCM du tabac brut, porter de 1 à 2% le taux de prélèvement réservé au Fonds de recherche et d'information sur le tabac). Parallèlement, la Commission propose une série d'initiatives visant à améliorer la coopération entre Etats membres. Les mesures proposées concernent : - la protection des non-fumeurs (enfants, femmes enceintes, personnes souffrant de maladies respiratoires), - la fixation d'objectifs spécifiques de réduction du nombre de fumeurs dans la population, - le renforcement des réglementations nationales visant à limiter la vente de produits du tabac aux seuls adultes, - l'augmentation du prix des produits du tabac en termes réels, - le renforcement de la protection des travailleurs exposés à des niveaux élevés de fumée de tabac, - la limitation des parrainages par des producteurs de tabac de manifestations sportives ou culturelles susceptibles d'être télévisées, - l'augmentation des aides aux mesures d'éducation à la santé, - la fourniture gratuite ou à prix modique aux fumeurs de médicaments facilitant le sevrage tabagique (ex.: timbres anti-

tabac, ...). La Commission propose d'examiner les réactions à ses diverses propositions et présentera éventuellement des propositions en conséquence. Un rapport sera, par ailleurs, proposé chaque année sur les progrès réalisés en matière de protection contre les effets nocifs du tabac. Ce rapport proposera aux Etats membres des options concrètes en vue de réduire le tabagisme.